



Livret d'information sur la chimiothérapie orale

Document d'information pour les patients



La chimiothérapie orale

La chimiothérapie orale est un traitement qui permet le contrôle de votre maladie avec un meilleur confort de vie car il se prend à domicile mais comme toute chimiothérapie cela nécessite une SURVEILLANCE

De plus en plus de médicaments de chimiothérapie existent sous une forme orale (dite « per os ») c'est-à-dire sous forme de comprimés, de capsules ou de gélules que l'on avale.

Voici des informations pour répondre aux questions que vous pourriez vous poser sur la chimiothérapie orale.

Quels sont les avantages de la chimiothérapie orale ?

- Vous allez recevoir un traitement anticancéreux sans être obligé de vous rendre à l'hôpital ou à la clinique.
- Ce traitement supprime les risques et les contraintes liées aux perfusions.
- Vous « gérez » de façon autonome votre traitement, en respectant les consignes, les heures de prise, et en prévoyant votre traitement lorsque vous vous déplacez.
- Ce traitement d'adapte plus facilement avec les activités journalières et sociales et ménage votre qualité de vie.



Les effets indésirables

Comme la plupart des traitements, la chimiothérapie, qu'elle soit intraveineuse ou orale, s'accompagne généralement d'effets indésirables. Ceux-ci sont plus ou moins importants selon les médicaments et les doses administrées. Leur survenue dépend essentiellement de la sensibilité individuelle de chacun.

Il est important que vous signaliez tous les effets indésirables à votre médecin ce qui lui permettra d'adapter la posologie.

Vous présentez des effets indésirables qui vous inquiètent ? Contactez votre médecin traitant pour le prévenir, il décidera de la meilleure conduite à tenir.

La chimiothérapie orale reste une chimiothérapie.

➡ En cas d'accident avec les comprimés, gélules, capsules, prise excessive ou accidentelle par un adulte ou un enfant, les numéros d'urgence suivants pourront aider votre médecin traitant.

➡ En cas de surdosage accidentel : arrêtez immédiatement la prise et appelez votre médecin.

Centre anti poison et de pharmacovigilance de LYON
Région Auvergne et Rhône-Alpes

Bâtiment A, 4ème étage
162, avenue Lacassagne
69424 Lyon Cedex 03

Téléphone : 04 72 11 69 11

Télécopie: 04 72 11 69 85

Email : centre.antipoison@chu-lyon.fr

Concernant la prise de votre traitement :

- Vous ne devez jamais ouvrir les gélules, couper, écraser, mâcher ou sucer les comprimés.
- Après avoir touché vos comprimés et/ou vos gélules, il est conseillé de vous laver les mains.
- L'entourage et les infirmières doivent éviter de toucher les comprimés et/ou gélules avec les mains nues.
- Il est déconseillé d'utiliser un pilulier pour votre traitement. Il est préférable de conserver votre traitement dans son emballage d'origine jusqu'à la prise. Si vous avez peur de vous tromper, parlez-en avec votre médecin qui pourra organiser un passage infirmier pour vous aider dans la prise de votre traitement. C'est une prescription qui est remboursée.
- Prenez votre traitement à heures régulières (un calendrier pour noter les jours de prises peut vous aider à ne pas oublier)
- Si vous avez oublié une prise, ou si vous ne savez plus si vous avez pris ou non votre traitement : attendez la prise suivante et ne doublez pas les quantités.
- Vous craignez d'avoir pris trop de comprimés: prenez contact avec votre médecin traitant ou spécialiste d'astreinte
- Ne laissez pas vos médicaments à la portée des enfants.
- Si vous sentez une sensation ébrieuse, des vertiges etc. : parlez-en à votre médecin pour trouver une solution.
- En cas de vomissements, notez l'incident sur votre calendrier de prise, attendez la prise suivante et ne doublez pas les quantités.

Est-ce qu'une chimiothérapie orale est aussi efficace qu'une chimiothérapie injectable ?

Les traitements de chimiothérapie administrés « per os » ont une efficacité prouvée.

ATTENTION : l'efficacité du traitement dépend en grande partie de votre capacité à bien le suivre (respect de la prescription médicale). Pour cela, vous devez vous faire aider par votre pharmacien, votre médecin et par l'équipe soignante qui vous entoure.

Qui prescrit votre chimiothérapie orale ?

La prescription de votre chimiothérapie orale sera faire par votre médecin spécialiste ou par votre médecin traitant en collaboration avec votre médecin spécialiste.

Cette prescription se fera selon des référentiels validés et après enregistrement de votre dossier en RCP (Réunion de Concertation pluridisciplinaire).

Votre médecin spécialiste adaptera la posologie en fonction de l'efficacité et de la toxicité du produit. Il jugera s'il est nécessaire de renouveler ou non la prescription.

Dans la majorité des cas, les médicaments de chimiothérapie orale sont disponibles en pharmacie de ville.

Quelle est la posologie usuelle ?

La posologie est strictement individuelle. Pour l'établir, le médecin tient compte de votre maladie, de vos antécédents, des règles de bonne pratique et selon les cas, de votre surface corporelle (calculée à partir de votre taille et de votre poids).

Quelle surveillance ?

Quelle que soit le type de chimiothérapie utilisé, votre suivi médical ne change pas et nécessite des prises de sang régulières. Votre médecin traitant est votre interlocuteur principal.

Vous verrez également de façon régulière en consultation votre médecin spécialiste afin qu'il contrôle l'évolution de votre maladie, la tolérance et l'efficacité du traitement. Votre médecin spécialiste prescrira des examens biologiques à un rythme défini et/ou en donnera consigne à votre médecin traitant. Si vous souhaitez des informations complémentaires, n'hésitez pas à les demander auprès des soignants.

Pensez à informer votre pharmacien et votre médecin des médicaments que vous pouvez être amené à prendre. Cela permettra d'éviter tout risque d'interactions médicamenteuses avec votre chimiothérapie.

Quels sont les effets sur la fertilité ?

Si vous êtes en âge de procréer vous devez avoir un mode de contraception efficace, à déterminer avec votre médecin traitant ou votre gynécologue selon les cas afin d'éviter une grossesse ou une procréation sous chimiothérapie orale. Pour tout désir d'enfant, n'hésitez pas à en parler avec votre médecin traitant ou votre spécialiste.

Pour les hommes : utilisez une contraception avant de débiter un traitement par chimiothérapie orale si votre maladie n'a pas nécessité un traitement par chimiothérapie en urgence.

Si vous souhaitez préserver votre fertilité pour plus tard, n'hésitez pas à en parler à votre spécialiste qui pourra vous proposer de faire une conservation de votre sperme par « cryoconservation », si la maladie n'a pas nécessité un traitement de chimiothérapie en urgence.

Pour les femmes : les prélèvements d'ovaires sont possibles. C'est une intervention chirurgicale dont l'indication est strictement réservée à des cas précis nécessitant une validation par un comité pluridisciplinaire associant gynécologues et médecins spécialistes et cela n'est pas envisageable dans tous les cas.

Peut-on se faire vacciner ?

Les vaccinations ne sont pas contre indiquées de façon formelle mais elles sont beaucoup moins efficaces (grippe saisonnière, grippe A H1N1, pneumocoque). C'est un rapport bénéfice/risque à discuter avec votre médecin.

ATTENTION :

- les vaccins vivants sont **CONTRE INDIQUÉS** (la fièvre jaune),
- les vaccins vivants atténués sont **DÉCONSEILLÉS** (la poliomyélite).

Quelques conseils

Sur le suivi de votre traitement :

➡ Pour les traitements quotidiens à prendre tous les jours : l'adaptation du dosage s'effectuera en fonction des résultats des bilans sanguins. Il ne faut pas interrompre votre traitement sans avis médical.

➡ Pour les traitements séquentiels à prendre quelques jours par mois : il est important de ne pas reprendre votre traitement sans avoir pris l'avis de votre médecin traitant car il vérifiera l'absence de contre indication pour le renouvellement de la prescription de chimiothérapie orale.

- Respectez la prescription médicale (nombre de prises, doses, etc.)
- Buvez un minimum de 2 litres par jour (tisane, eau, potage, etc.) La consommation d'alcool est autorisée mais sans excès.
- L'exposition au soleil n'est pas recommandée : protégez-vous avec un chapeau, une chemisette et un écran total.
- N'ayez jamais recours à l'AUTOMÉDICATION : il existe un risque d'interactions médicamenteuses.
- Certains aliments sont contre indiqués avec plusieurs traitements *per os* (ex : le pamplemousse, le millepertuis)

Parlez-en à votre médecin ou votre médecin traitant. Ce traitement vous est personnel : en aucun cas, vous ne devez le donner à qui que ce soit.